

Cher(e)s Confrères,

Lille le 3 mars 2026

Les biologistes médicaux occupent une place essentielle dans les missions de santé publique. Dans cette dynamique, l'URPS Biologistes Hauts de France, en collaboration avec 8 autres URPS Biologistes, vous proposent une action dédiée à la prévention cardiovasculaire intitulée :

## **CARDIOBIOSCORE 2026 dans les Hauts de France**

**Les 26 et 27 mars 2026.**

L'action Cardiobioscore est proposée aux patients volontaires et éligibles au calcul du **SCORE2**, un outil validé par les sociétés savantes pour l'évaluation du risque cardiovasculaire global.

**De plus, cette initiative vise à valoriser le rôle du biologiste médical et à positionner le laboratoire de biologie médicale comme un acteur de prévention accessible et reconnu.**

### **1. Objectif de l'action**

Il s'agit de proposer, lors d'un bilan lipidique prescrit, le calcul du SCORE2 à tout patient volontaire et éligible (avec une prise de tension artérielle en plus), sans frais supplémentaire. Le calcul repose sur les éléments suivants : âge, sexe, pression artérielle systolique, statut tabagique et cholestérol non HDL.

### **2. Public concerné**

- Patient volontaire avec un bilan lipidique prescrit.
- Participation sans surcoût pour le patient

### **3. Partenaires**

- Alliance du Cœur (association de patients souffrant d'affections cardiovasculaires).
- Société Française de Cardiologie (validation scientifique du protocole et accompagnement éventuel à la publication).
- Doctolib

### **4. Les Laboratoires de Biologie Médicale**

**Il est important de bien prendre connaissance des prérequis pour les laboratoires :**

- Avoir un tensiomètre sur chaque site participant, (pas de tensiomètre au poignet)
- Personnel habilité à la prise de tension sur chaque site participant (IDE ou biologiste)
- Un paramétrage spécifique du SGL sera nécessaire afin d'intégrer les données requises au calcul du SCORE2 et nécessité d'adapter le compte-rendu informatique
- Faire le calcul du score2 sur une calculette en ligne

### **5. Rôle du laboratoire volontaire**

#### 5.1. Accueil / Secrétariat

- Proposition de participation au calcul du SCORE2.
- Recueil du consentement.
- Enregistrement d'un bilan lipidique modifié incluant les champs nécessaires au calcul de SCORE 2

### 5.2. Salle de prélèvement

- Réalisation du prélèvement pour le bilan lipidique.
- Vérification de l'éligibilité.
- Recueil du questionnaire médical.
- Mesure de la pression artérielle (tensiomètre requis).

### 5.3. Validation biologique

- Calcul du SCORE2 par le biologiste médical.
- Intégration du score au compte-rendu de biologie.
- Transmission du compte-rendu au patient et au prescripteur selon les modalités habituelles.
- Possibilité d'un entretien personnalisé avec le biologiste, sur demande.

*Le calcul serait sous la responsabilité des biologistes médicaux des laboratoires volontaires, avec le calcul SCORE2 figurant sur le compte rendu de Biologie utilisant les données recueillies ou mesurées (âge, sexe, statut tabagisme, pression artérielle systolique, cholestérol non-HDL).*

Pour toute question, contactez nous :

- téléphone 06.77.28.09.02
- messagerie [contact@urpsbiologistes-hdf.fr](mailto:contact@urpsbiologistes-hdf.fr)